

## S'INITIER AUX ASSURANCES DE PERSONNES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA134	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1127,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 02/04/2025 au 03/04/2025
- Du 16/09/2025 au 17/09/2025

### OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation propre aux contrats d'assurance vie.
- Explorer les opportunités réglementaires, économiques ou commerciales pour développer son portefeuille client.
- Analyser les conventions collectives et les obligations des employeurs en matière de protection sociale supplémentaire des salariés.
- Appliquer la réglementation sur la distribution, propre aux contrats d'assurance vie, retraite, prévoyance et de complémentaire santé.

#### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**

**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Les mécanismes techniques communs aux assurances de personnes sont exposés.**

**Le formateur traite, pour chaque contrat, sa définition, son fonctionnement technique et ses avantages de souscription.**

**Des QCM et exercices permettent de contrôler l'acquisition des connaissances.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

A. Définir les principales caractéristiques techniques des assurances de personnes

1. Principe indemnitaire/ forfaitaire
  2. Répartition ou capitalisation
  3. Tables de mortalité
  4. Provisions techniques et provisions mathématiques
- B. Répertoire des différents produits d'assurance de personnes
1. Assurances de personnes non-vie : GAV, santé
  2. Assurances vie individuelle : épargne, retraite et prévoyance
    - a) technique
    - b) juridique
    - c) fiscal
  3. Assurances vie collective : retraite et prévoyance collective
    - a) technique
    - b) juridique
    - c) fiscal

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés des opérations d'assurance de personnes  
Chargés d'indemnisation  
Collaborateurs fonctionnels de l'assurance  
Intermédiaires

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des**

aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1127,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 03:36